

LA VILLE DE CHÂTILLON RECRUTE

Responsable adjoint de structure d'accueil de loisirs, des temps périscolaires et des séjours (H/F)

DÉFINITION DU POSTE

Cadre d'emploi : Adjoint d'animation

Type d'emploi : Poste permanent à temps complet

POSITION DANS L'ORGANIGRAMME

Direction : Direction de l'Education

Sous la responsabilité hiérarchique directe : Directrice de l'éducation, Responsable du Pôle péri et extrascolaire, Coordinateur chargé au quotidien de l'accompagnement des équipes

RECRUTEMENT ET RÉMUNÉRATION

Rémunération selon conditions statutaires
Recrutement par voie statutaire ou contractuelle

CONDITIONS D'EXERCICE

Horaires spécifiques : 36,5h par semaine
Lieu d'exercice de mission déterminé en fonction des nécessités de service

Particularités : Horaires irréguliers et fractionnés avec amplitude variable en fonction des obligations du service public

Temps de travail annualisé

AVANTAGES (*sous conditions)

- Prime annuelle
- Régime indemnitaire
- Complément Indemnitaire Annuel
- Participation employeur aux frais de transport et mutuelles santé et prévoyance labellisées
- Adhésion au C.N.A.S.

CONTEXTE ET/OU MISSIONS PRINCIPALES

Châtillon, titulaire du titre « ville amie des enfants » attribué par l'UNICEF, est située au sud de Paris et est desservie par la ligne 13 du métro et le tramway T6. Elle dispose de 13 accueils péri et extrascolaires (public âgé de 3 à 11 ans) répartis sur l'ensemble du territoire communal, rattachés au service Education. Chaque accueil de loisirs s'organise autour d'un responsable, d'un responsable adjoint et d'une équipe d'animation qualifiée.

Titulaire du BAFD et / ou BPJEPS, vous disposez d'une expérience significative dans l'animation et l'encadrement, plus particulièrement sur les temps périscolaires. Reconnu.e pour votre sens des responsabilités, votre grand sens de la discrétion, vous avez une bonne connaissance de la réglementation relative aux accueils collectifs de mineurs. Vous avez des qualités relationnelles, le sens du service public et le goût du travail en équipe. Si votre objectif est de contribuer à l'épanouissement des enfants et à les accompagner au quotidien, rejoignez-nous !

ACTIVITÉS PRINCIPALES

Activités générales

- Assister le directeur ou la directrice dans la gestion quotidienne de la structure et dans l'élaboration et la mise en œuvre des différents projets
- Mettre en œuvre le projet d'activité de la structure sous la responsabilité du directeur
- Garantir le respect et l'application des réglementations et législations en vigueur
- Participer au développement de projets contractualisés et transverses (aménagement du temps scolaire, actions de citoyenneté et responsabilisation, actions de prévention etc.) en lien avec les nouveaux projets de territoire
- Encadrer l'équipe d'animateurs et assurer le suivi pédagogique
- Assurer les missions du directeur ou de la directrice en son absence sur des temps extrascolaires
- Participer aux événements de la structure et de la Direction de l'Education (soirée parents, fête des enfants...)

LA VILLE DE CHÂTILLON RECRUTE

Responsable adjoint de structure d'accueil de loisirs, des temps périscolaires et des séjours (H/F)

• Assurer la responsabilité directe de : L'équipe d'animation, des intervenants pluridisciplinaires (en collaboration avec les directeurs d'écoles), des surveillants de restauration, des ATSEM sur le temps de la pause méridienne (lien fonctionnel)

PROFIL

SAVOIRS	SAVOIR FAIRE	SAVOIR ETRE
Environnement territorial, acteurs institutionnels, sociaux, culturels et associatifs (locaux)	Piloter et animer la conception de projets pédagogiques	Respect de l'obligation de réserve
Dispositifs contractuels institutionnels	Concevoir et créer des outils d'évaluation et de bilan pour soi-même et l'équipe dont on a la charge	Sens du service public
Techniques et outils de communication	Maîtriser les techniques de management	Respect des personnes et des biens
Législation et réglementation relatives aux ALSH		Exemplarité managériale
Connaissance en matière de comptabilité publique		

RELATIONS

Relations internes

- Les services de la collectivité prestataires de service ou de loisirs, médiathèque, piscine, équipements divers
- L'ensemble des services municipaux de la Ville, des ALSH
- Le personnel ATSEM ainsi que le personnel de restauration et d'entretien des écoles

Relations externes

- Les parents et les enfants, les directeurs d'école et les enseignants, les institutions et les partenaires ou « contrôleurs » (SDJES, PMI, CAF, ASE), les prestataires de service